

Lille, le 14 septembre 2012

Communiqué de presse

CANAL CONDE-POMMEROEUL : SIGNATURE DE L'ARRETE PREFECTORAL DECLARANT L'UTILITE PUBLIQUE DE LA REMISE EN NAVIGATION DU CANAL



L'arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de la remise en navigation du Canal Condé-Pommeroeul a été signé le 14 septembre 2012.

La réouverture du canal Condé-Pommeroeul à la navigation grand gabarit permettra de :

- réduire le temps de parcours de navigation d'une demi-journée (11 km au lieu de 40 km) ;
- améliorer la compétitivité des entreprises en mettant à leur disposition les avantages du transport fluvial ;
- renforcer la compétitivité du Grand Port Maritime de Dunkerque en développant son hinterland par l'est ;
- développer l'accessibilité des marchandises au cœur des grandes agglomérations du Nord Pas-de-Calais et de la Wallonie ;
- renforcer l'attractivité économique des territoires du Nord-Pas-de-Calais et de la Wallonie ;
- harmoniser et mettre en cohérence le gabarit du canal Condé-Pommeroeul avec le reste du réseau à grand gabarit du Nord-Pas-de-Calais et la dorsale wallonne tout en évitant un programme de travaux de modernisation de la section Blaton-Péronnes estimé à 200 millions d'euros.

Les travaux, d'un coût total de 51 millions d'euros, sont financés par Voies navigables de France (VNF) et le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais dans le cadre du Contrat de Projet Etat/Région 2007-2013, la Belgique (région Wallonne) et l'Union européenne. Ils aboutiront à la remise en circulation du canal Condé-Pommeroeul en 2016.

Les premiers travaux relatifs au déboisement, fouilles archéologiques et préparation des mesures de compensation écologique débuteront fin septembre 2012.